



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 05/2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation du groupe PS et Apparentés
« Pour un écoquartier dans le PDL Gare »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 4 février 2016, le groupe PS et Apparentés a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. La Municipalité envisage-t-elle positivement l'idée d'un écoquartier dans le secteur Gare ?
2. Le cas échéant envisage-t-elle d'inscrire explicitement comme « Objectif », « Principe » ou « Mesure » la notion d'écoquartier dans le PDL Gare ?
3. Si non peut-elle faire part des raisons fondamentales qui s'opposaient, à son avis, à un écoquartier dans le secteur Gare ou à sa mention explicite dans le PDL Gare ?

Voici les réponses de la Municipalité concernant les questions des interpellateurs :

1. La Municipalité, en l'état actuel du dossier concernant le secteur Gare, reste ouverte à toute proposition, sans vouloir pour autant se focaliser sur une en particulier, au détriment des autres. Ceci notamment tant qu'elle n'aura pas obtenu le résultat des études demandées par le biais du préavis No 05/2015. En conséquence, elle estime qu'il est prématuré de se fixer sur la proposition d'un écoquartier mais souhaite qu'un tel projet soit éventuellement discuté lors des nouveaux ateliers participatifs prévus après réception des études précitées.
2. La Municipalité répond déjà à cette question dans sa première réponse.
3. Bien que la Municipalité ne s'oppose formellement pas à une telle idée, elle estime toutefois que la surface nécessaire pour un écoquartier, selon la définition des interpellateurs, est trop faible dans le secteur Gare. D'autre part, les exigences d'un tel quartier sont souvent plus appropriées en périphérie qu'au centre d'une localité. Il ne faut pas confondre écoquartier avec le label Minergie. Dans tous les cas, le dernier mot reviendra à la population dans le cadre des procédures de consultation.

CONCLUSION


Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :


- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation du groupe PS et Apparentés « Pour un écoquartier dans le PDL Gare ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 8 mars 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-Syndic	Le Secrétaire :
 M. Oguey	 Y. Cheseaux



Délégué de la Municipalité : M. Cédric Robert, Municipal

Villeneuve, le 8 mars 2016/YCX

